

Approuvé par le Conseil d'administration le 6 novembre 2020

Vers une Académie internationale de l'évaluation (IEAc)

Proposition de plan de gouvernance

Introduction

Cette note présente un plan de gouvernance pour l'Académie internationale de l'évaluation (IEAc). Elle a été élaborée par le Comité d'organisation intérimaire afin de susciter le débat et de faciliter un consensus entre les membres du conseil d'administration. Son contenu informera les prochaines étapes, y compris la proposition de Constitution de l'Académie, les règlements, le recrutement des membres du conseil consultatif, la conception du site web, etc.

Objectif et valeurs

L'Académie se consacre à la transformation de l'évaluation, à la créativité, à l'innovation et à l'excellence. Elle adhère à la vision de l'Agenda 2030, des Objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris, et aspire à faire en sorte que l'évaluation transdisciplinaire et axée sur les valeurs joue un rôle influent dans la promotion de la justice mondiale et de la durabilité sociale, économique et environnementale.

À cette fin, l'Académie adopte un large éventail d'approches, de modèles et de méthodes d'évaluation. Elle respecte le principe de subsidiarité dans tous ses travaux, mobilise les énergies et les bénévoles aux niveaux local, national, régional et mondial, organise des communautés d'apprentissage pour aborder diverses thématiques prioritaires, et s'adresse à des partenaires au-delà des frontières, des limites disciplinaires et de tous les secteurs de la société - public, privé et la société civile.

Les Membres

Les membres de l'Académie comprennent d'éminents penseurs de l'évaluation, des évaluateurs très expérimentés, des praticiens en milieu de carrière et des évaluateurs jeunes et émergents. Ils constituent la pierre angulaire de l'académie. Un sous-comité présidé par un administrateur approuve toutes les demandes d'adhésion à l'académie et s'assure que les membres remplissent leurs engagements vis-à-vis de l'Académie.

Les seuls critères d'admission à l'Académie internationale de l'évaluation, de maintenir son statut de membre, ainsi que d'avoir le droit d'utiliser le titre de membre et demander des petites subventions de l'Académie sont les suivants : (i) une participation importante aux activités d'évaluation - recherche, pratique, gestion, mise en service, etc. (ii) l'engagement envers les valeurs et les principes de l'Académie ; et (iii) la volonté et la capacité de contribuer à l'excellence de l'évaluation, le plaidoyer et la pertinence sociale.

Les membres qui n'apportent pas de contributions substantielles à l'Académie au fil du temps, et/ou jettent le discrédit sur l'organisation, peuvent perdre leur titre, à la suite d'une procédure régulière conformément aux lignes directrices et aux processus approuvés par le conseil d'administration.

Les Principales caractéristiques de la gouvernance

L'Académie internationale d'évaluation (IEAc) doit être établie en tant qu'organisation caritative constituée en société au Royaume-Uni. Elle sera détenue et gérée par un conseil d'administration avec l'aide et les orientations d'un conseil consultatif. Les membres du conseil d'administration et du conseil consultatif seront normalement nommés pour des mandats de quatre ans (renouvelables). Excepté pour le premier conseil d'administration et le premier conseil consultatif, les mandats de chaque membre seront échelonnés afin d'assurer la continuité des activités et éviter des ruptures.

Le modèle de gestion

Une approche de gestion décentralisée et collégiale caractérise les activités de l'Académie. Sous la supervision du conseil d'administration et avec le soutien du conseil consultatif, l'Académie aide les membres à travailler ensemble pour initier, concevoir et mettre en œuvre des initiatives qui s'inscrivent dans ou à travers les groupes d'activités suivants :

- Recherche en évaluation : la recherche sur la gouvernance, la gestion, les modèles, les méthodes et les pratiques d'évaluation, les initiatives d'évaluation fondées sur la science (par exemple, la complexité, la pensée systémique, la cartographie, etc.)
- Défense de l'évaluation : la promotion de politiques d'évaluation saines, l'engagement avec des groupes de la société civile, l'encouragement de l'évaluation axée sur la responsabilité sociale des entreprises, etc.
- Enseignement de l'évaluation : la promotion d'un programme d'enseignement supérieur en évaluation de haute qualité dans les universités du monde entier, en particulier dans les pays du Sud.
- Formation à l'évaluation : l'incubation de projets de formation innovants axés sur les nouvelles frontières de l'évaluation, les technologies de l'information, l'intelligence artificielle, les données de masse, etc.
- Professionnalisation de l'évaluation : la reconnaissance mutuelle des principes directeurs ; l'éthique professionnelle ; les cadres de compétences ; le mentorat et le développement professionnel ; l'appui aux initiatives des jeunes et évaluateurs émergents ; les prix et les récompenses, etc.
- Évaluation transformationnelle : la promotion des évaluations axées sur le changement transformationnel, le développement durable sur le plan social et environnemental, les évaluations « blue marble », etc.
- Évaluateurs sans frontières : la promotion des échanges internationaux en matière d'évaluation ; la contribution à une communication efficace entre les cultures d'évaluation ; l'amplification de la voix des autochtones en matière d'évaluation, etc.
- Services d'évaluation fournis par des experts : la mise en place de commissions indépendantes, d'ateliers, de tables rondes et de réunions d'experts chargés d'évaluer des politiques et des programmes publics d'importance critique ; les évaluations transformationnelles dirigées par l'Académie ; la fourniture de conseils indépendants et d'objectifs en matière d'évaluation afin d'améliorer la validité, la qualité et l'utilité sociale des évaluations dans les secteurs¹ public, privé et bénévole.

Les membres du conseil d'administration approuvent et supervisent les programmes parrainés et mis en œuvre par les membres (ou groupes de membres), après examen par le conseil consultatif, pour s'assurer qu'ils fournissent un travail répondant à un ou plusieurs des huit groupes d'activités ci-dessus. Les membres du conseil d'administration établissent également les moyens de suivre toutes les activités de l'Académie. Dans l'exercice de leurs devoirs de diligence, les membres du conseil d'administration prennent pleinement compte des opinions des membres du conseil consultatif. Dans tous ses travaux, l'Académie respecte scrupuleusement le principe de subsidiarité par rapport aux associations d'évaluation, aux réseaux, aux organismes internationaux, aux organisations de la société civile et aux partenaires.

Les Partenaires

¹ Ces activités seront soumises à une surveillance stricte du conseil d'administration et à des règles de conflit d'intérêts.

L'Académie s'engage dans des partenariats avec des organisations partageant les mêmes idées, y compris des sociétés et réseaux d'évaluation, des universités, des instituts de recherche, des think-tanks, des organisations de la société civile, des fondations philanthropiques et des entreprises privées. Ces partenariats bilatéraux ou multilatéraux sont définis par des protocoles d'accord approuvés par le conseil d'administration.

Les partenariats prennent différentes formes, par exemple des alliances flexibles pour la réalisation des objectifs du programme mondiale pour l'Évaluation, des campagnes de plaidoyer, la transposition à plus grande échelle d'interventions pilotes prometteuses, le parrainage conjoint de programmes de recherche, d'éducation ou de formation en matière d'évaluation, le fonctionnement conjoint de communautés d'apprentissage, la gestion conjointe de communautés d'apprentissage, le mentorat et le développement professionnel, les initiatives de mobilisation de ressources et la sensibilisation aux mouvements de réforme sociale; etc.

Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est présidé par le président. La gestion quotidienne de l'Académie est déléguée au Comité exécutif du Conseil, composé du président, du secrétaire général, du trésorier et, le cas échéant, d'autres administrateurs choisis en accord avec le conseil. Les administrateurs servent à titre personnel et non en tant que représentants de leurs organisations. Ils aident le président et le comité exécutif à gérer l'Académie, à suivre ses travaux et à évaluer l'efficacité de ses processus et activités. Un mélange d'expertise, d'expérience et d'esprit d'entreprise ainsi qu'un engagement à représenter les intérêts et à répondre aux aspirations des évaluateurs du monde entier font partie des compétences requises des membres du conseil.

Il n'y a pas de distinction juridique entre les administrateurs. Ils partagent les mêmes devoirs et responsabilités. Les administrateurs sont chargés d'exercer une diligence raisonnable et un contrôle sur tous les aspects du travail de l'Académie, y compris la programmation, le suivi, l'admission des membres, les partenariats, le travail de secrétariat, la maintenance de la base de données, la gestion du site web, l'approbation des subventions, la mobilisation des ressources, etc. Le conseil approuve les politiques et les orientations stratégiques de l'Académie et aide le Président dans la gestion des relations, l'interaction avec les partenaires, les communications avec les parties prenantes et le public, etc.

Les administrateurs sont responsables de l'intégrité et de l'éthique de toutes les activités de l'Académie, de l'accomplissement de ses obligations statutaires, de la tenue de dossiers d'adhésion et de fonctionnement adéquats, de la production d'états financiers vérifiés en temps voulu, etc. Ils commandent et autorisent le financement d'évaluations indépendantes des performances de l'Académie tous les cinq ans. Bien qu'ils exercent une surveillance sur toutes les activités de l'Académie, ils délèguent leur autorité au Président et au Comité Exécutif pour la gestion quotidienne, bien qu'ils puissent être appelés à intervenir, par exemple en présidant ou en participant aux comités du conseil, aux sous-comités, etc.

Le président

Le président est nommé par le conseil d'administration. Il/elle préside le conseil d'administration et assure la direction en envisageant l'avenir de l'organisation et avec l'aide collégiale des autres membres du conseil d'administration et les conseils consultatifs- contribue à l'élaboration des stratégies et des politiques qui permettent de concrétiser cette vision. Ensemble, le Président et les

autres membres du conseil approuvent la création des comités et des sous-comités du conseil ; représentent l'Académie auprès des partenaires, des autres organisations et du public.

Le Trésorier

Bien que l'ensemble du conseil partage la responsabilité d'une gestion et d'une surveillance financière saine et responsable, le Trésorier est chargé de la gestion quotidienne de l'Académie. Le Trésorier est chargé de la gestion quotidienne des affaires financières de l'Académie, y compris la budgétisation et la comptabilité, l'approbation et le suivi des dépenses, l'interaction avec les auditeurs, la gestion des flux de trésorerie, les investissements, etc.

Le Secrétaire général

Le Secrétaire général est chargé de l'administration générale de l'Académie, y compris de la conformité avec sa Constitution, les statuts et les règlements s'appliquant à un organisme caritatif ; la tenue des dossiers des membres et des opérations ; la gestion du site internet en temps opportun et de façon réactive ; la planification et la gestion des réunions générales et extraordinaires du conseil ; la communication efficace entre le conseil d'administration, le conseil consultatif et les membres, etc. Le conseil d'administration bénéficie des services d'un secrétariat qui rend compte au secrétaire général.

Le conseil consultatif

Bien que le conseil rassemble un large éventail de compétences et de capacités, on ne s'attend pas à ce qu'il prenne en charge sans soutien toutes les tâches de suivi ou qu'il maîtrise tous les sujets relevant de sa compétence. Il exploite l'énergie et l'expertise d'un conseil diversifié et dynamique pour fournir des conseils stratégiques et spécialisés sur tous les aspects du travail de l'Académie. Le conseil consultatif rend compte au conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité exécutif. Les membres du conseil servent à titre personnel et non en tant que représentants de leurs organisations. Ils suscitent, motivent, guident et conseillent les membres et les groupes de membres dans la conception, la préparation et la mise en œuvre de leurs initiatives et dans la formation des hubs.

En utilisant leur expertise, leur engagement et leurs relations, les membres du conseil peuvent :

- Agir comme une caisse de résonance indépendante auprès du président et des administrateurs dans des domaines thématiques et scientifiques spécifiques.
- Encourager le débat sur les orientations de la politique d'évaluation, y compris la professionnalisation.
- Etablir des liens entre l'Académie et les centres d'excellence en sciences physiques, naturelles et sociales.
- Offrir des conseils stratégiques concernant les nouvelles frontières de l'évaluation, par exemple les données de masse, les concepts de complexité, la science des données et la modélisation informatique pour l'évaluation, etc.
- Identifier les activités de l'Académie qui renforcent le soutien aux jeunes et aux évaluateurs émergents.
- Soutenir la collecte de fonds pour les initiatives prioritaires de l'Académie.
- Contribuer aux campagnes de promotion de l'évaluation.
- Examiner les propositions de subventions avant leur approbation par le conseil d'administration.

Les plateformes (Hubs)

Le conseil encourage la mise en place de plateforme au sein des initiatives qui sont en accord avec l'objectif et les valeurs de l'Académie. Le conseil peut également mettre en place des organisations centrales à travers les initiatives afin de répondre efficacement aux priorités et aux préoccupations mondiales, régionales et nationales, et aider à la mobilisation de fonds pour soutenir le travail de l'Académie.

Par exemple, une plateforme pourrait être mis en place pour aborder l'évaluation du changement climatique dans les petits pays insulaires du Pacifique. Cela pourrait impliquer diverses activités qui recoupent des thématiques telles que la recherche, le plaidoyer et l'évaluation transformationnelle, et il compléterait et soutiendrait des initiatives d'évaluation déjà en cours, par exemple l'initiative d'évaluation du climat dans la région des îles du Pacifique.

De même, des plateformes thématiques mondiaux pourraient être créés pour se concentrer sur des problèmes transnationaux tels que la prolifération nucléaire, la perte de biodiversité, la pollution des océans, la traite des êtres humains, l'esclavage moderne, les réfugiés, etc. De même, le soutien aux évaluateurs jeunes et émergents pourrait s'inscrire dans le cadre d'initiatives liées à l'éducation, la formation et la professionnalisation.

Les amis de l'Académie

Contrairement aux organisations volontaires d'évaluateurs professionnels (VOPEs), l'IEAc n'est pas soutenue financièrement par les cotisations des membres. Bien que les membres soient invités à faire des dons, l'Académie compte sur les Amis de l'Académie, un réseau de donateurs qui reconnaissent que l'évaluation est un bien public et un instrument clé de la gouvernance démocratique et de la responsabilité sociale des entreprises. Il s'agit de fondations, d'organisations internationales, d'agences gouvernementales, d'entreprises privées et des organisations de la société civile qui partagent la vision d'un système d'évaluation solide, des individus qui partagent la vision d'une communauté d'évaluation forte et dynamique, opérant à travers les frontières et dédiée à un monde où les gouvernements, les entreprises privées et les organisations de la société civile sont responsables devant les citoyens et tirent les leçons de l'expérience pour parvenir à un monde où règnent la paix, la justice et le respect de la nature, ainsi que le développement.

Petites subventions

Les activités de l'Académie sont menées par des bénévoles. Cependant, dans certains cas, des dépenses modestes doivent être défrayée. Afin de s'assurer que cela n'empêche pas la mise en œuvre d'interventions prioritaires, l'Académie offre de petites subventions (normalement de 10 000 \$ ou moins) pour soutenir la conception, l'incubation et/ou la mise en œuvre d'activités prioritaires qui soutiennent les objectifs et les priorités de l'Académie. Les demandeurs de subventions s'engagent à adopter un comportement éthique, à rendre compte des résultats et à tirer des leçons à l'issue du projet. Chaque demande de subvention est soumise à un examen par les pairs sous l'égide du conseil consultatif et à l'approbation du conseil d'administration par un sous-comité d'examen des petites subventions.

Le comité organisation intérimaire

Traduit par Safyatou Diallo, 23-03-21